
« FUIITE DES CAPITAUX DE 100 MILLIONS \$ VERS LES ÉTATS-UNIS ! »

*Québec ne permet pas aux entreprises québécoises
d'acheter des crédits de carbone locaux !*

Lettre Ouverte

Solutions Will, une entreprise québécoise spécialisée dans les crédits de carbone depuis 2007, questionne le refus du Gouvernement du Québec de permettre aux entreprises du Québec assujetties au Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE), d'acheter des crédits de carbone disponibles au Québec afin de compenser leurs surplus d'émission de GES et de permettre aux PME du Québec de recevoir de l'argent pour compenser leurs efforts quotidiens de réduction.

Cette situation entraîne une fuite annuelle des capitaux de l'ordre de 100 M\$ puisque les entreprises qui ont des plafonds d'émission GES à respecter achètent plus de 97% de leurs crédits – selon les données du Gouvernement - aux USA. Le président de Solutions Will, Martin Clermont, propose, depuis plusieurs années, que ces entreprises puissent avoir accès aux crédits de carbone, vérifiés sous des programmes reconnus, produits et disponibles au Québec sur le marché volontaire du carbone qui est, comme son nom l'indique, accessible à tous.

Car cela mène à des situations un peu absurdes. Ainsi Rio Tinto, qui achète des crédits de carbone sur le marché américain, ne peut pas acheter ceux qui sont générés par l'Église Notre-Dame de Laterrière à deux pas du complexe Rio Tinto de Laterrière, ou de Boisaco, une coopérative du Saguenay qui fabrique du bois d'œuvre et qui est située à une centaine de kms d'Arvida.

Pour le président de Solutions Will, il est important que le Gouvernement du Québec permette aux entreprises du Québec d'acheter des crédits de carbone disponibles localement. Cela réduirait la fuite de capitaux vers les États-Unis et rendrait plus robustes et accélérerait les initiatives de réduction des émissions de GES des PME québécoises. Il est également essentiel de sensibiliser davantage les entreprises sur l'importance de réduire leurs émissions de GES et de compenser leur empreinte carbone. Les grandes entreprises qui émettent plus de 25000 tonnes de GES annuellement devraient avoir accès aux crédits de carbone locaux qui sont disponibles sur les marchés volontaires.



Comme l'écrivait Jean Nolet, DG de la Coop Carbone, « [si personne] ne remet en cause l'idée qu'il faille assurer l'intégrité du marché du carbone...les acteurs les plus expérimentés rappellent qu'une tonne de GES réduite est une tonne réduite, quelle que soit la technologie utilisée et quel que soit le lieu de cette réduction et qu'en fin de compte, c'est ça qui compte dans le contexte d'urgence climatique auquel nous faisons face.

Pour informations :

Martin Clermont, Ing.

Président et Fondateur

Les Solutions Will

t. 438-897-8009

c. mclermont@solutionswill.com

Jean-François Léonard, PhD

Vice-Président, Affaires publiques et Gouvernementales

Les Solutions Will

t 514-290-1589

c jfleonard@solutionswill.com

Notre site web

w <https://solutionswill.com>

